



SAS au capital de 105 665 €
 SIRET 530 966 233 00047
 APE 5530Z
 TVA FR19530966233

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
 Reçu en préfecture le 24/06/2026
 Publié le 25/06/2026
 ID : 085-218500114-20260622-DEL2026_046-DE
 Réf CCP : NC

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UN ABONNEMENT DE CONNECTIVITE 'NET CONNECT+'

Nom et Adresse de facturation: Mairie de BARBNATRE Rue de l'Église Code Postal: 8 5 6 3 0 Ville: BARBATRE	Nom et Adresse de l'implantation: Aire - Barbâtre - Le Niaisois 155 Rue de l'Estacade Code Postal: 8 5 6 3 0 Ville: BARBATRE
Téléphone 0 2 5 1 3 9 6 8 5 8	Mobile : 0 6 4 1 5 5 1 5 5 2
Fax 	Email: adjoint.urba@barbatre.fr

Cadre à remplir par le client contractant.

Type de contrat	
NET CONNECT +	<input checked="" type="checkbox"/> 132,80€ HT / Mois

Conditions et termes du présent contrat

Fourniture : mise à disposition d'un Abonnement de connectivité dénommé 'NET CONNECT+'

Coût : cent trente deux euros et quatre ving centimes hors taxes par mois (132,80 € HT / mois)
 Le montant du contrat pourra être revalorisé chaque année au 1er janvier sur la base de l'indice SYNTEC.

Conditions de règlement : Règlement annuel par anticipation.
 La première année sera réglée à l'ouverture de l'aire.
 Pour les années suivantes, le règlement s'effectuera en début d'année.

Facturation : La première facture sera établie au prorata des mois restant jusqu'au 31/12.
 L'année suivante la facture sera établie en janvier pour toute l'année.

Activation : Date de mise en route dans l'automate ou date d'ouverture si nouvelle aire.

Durée : Le présent contrat est conclu pour la même durée que votre contrat de gestion et prend effet le mois suivant la mise en service de l'installation

Conditions générales de service
 Le contractant déclare en avoir pris connaissance et les accepter sans réserve.
 Il reconnaît, en outre avoir reçu un exemplaire du présent contrat.

Etabli en deux exemplaires originaux dont un remis au "Client".
 Le présent contrat est conclu intuitu personae en considération de la personne

Fait le : à : Pornic Nom de signataire pour CAMPING-CAR PARK Signature :

Fait le : 24/06/2026 à : Barbâtre Nom du contractant : Le Maire, Signature : Stéphanie NIKOLEAU
--



à remplir obligatoirement par Camping-Car Park

à remplir obligatoirement par le contractant

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 085-218500114-20260622-DEL2026_046-DE

CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

Abonnement "NET CONNECT +" CAMPING-CAR PARK

Les présentes sont conclues entre :

- La société CAMPING-CAR PARK, SAS élisant domicile au 3 rue du Docteur Ange Guépin 44210 PORNIC, inscrite au RCS de Saint Nazaire au numéro 530966233, représentée par M. Olivier COUDRETTE, en sa qualité de Directeur Général, ci-dessous nommée CCP,

- et entre toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public, ci-après nommée le Client.

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la fourniture d'un abonnement de connectivité dénommé Net Connect+. Il ne comprend pas l'adaptation de l'installation électrique et téléphonique sur le site du Client, l'entretien et/ou la modification de cette installation et les réapprovisionnements en fournitures diverses.

Ce pack connectivité Net Connect+ comprend la fourniture des services suivants :

- * Service Monétique IP (ou service Monétique GPRS), Service d'acheminement des transactions monétiques vers le réseau bancaire. Ce service permet aux Utilisateurs désignés par le Client, et sous sa responsabilité, de transmettre des données monétiques.
- * Abonnement Internet Fibre PRO de type FTTH avec failover 4G/5G (bascule en 4G/5G automatique en cas de coupure de l'accès Fibre). Si pour des raisons techniques, la connectivité Fibre n'est pas possible, CCP s'engage à fournir tout autre type de connexion (4G/5G/ADSL/Satellite)
- * Un portail d'accès Wifi personnalisé respectant la réglementation RGPD et la sécurisation des données. Le point d'accès (borne Wifi) n'est pas inclus.
- * Un routeur VPN permettant la connexion et la supervision des équipements. La maintenance de ce routeur par les équipes CCP est incluse.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles CAMPING-CAR PARK s'engage avec le Client. Celui-ci annule et remplace les précédents contrats que vous avez pu souscrire auprès de CCP (LYRA, 4G, ADSL, Wifi, location routeur)

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DE CAMPING-CAR PARK

CAMPING-CAR PARK s'engage à assurer les prestations lui incombant telles que définies et à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un Service de qualité conformément aux usages de la profession.

CAMPING-CAR PARK ne répond que d'une obligation de moyens et dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers. Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution. Le Client déclare accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, CAMPING-CAR PARK ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client. Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour CAMPING-CAR PARK d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels CAMPING-CAR PARK pourrait prétendre.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégage de l'obligation de payer tous les montants dus à CAMPING-CAR PARK au titre des prestations réalisées.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 085-218500114-20260622-DEL2026_046-DE

Le Client s'engage à informer CAMPING-CAR PARK par écrit et dans les 48 heures de tout changement de dénomination sociale, d'adresse, de domiciliation bancaire, de lieu d'installation, signaler à CAMPING-CAR PARK sans délai, toute modifications de ses locaux ou de l'environnement de l'installation ou de l'un de ses éléments constitutifs qu'il pourrait constater.

En cas d'engagement du Client auprès d'un fournisseur de services Internet ou assimilé autre que CCP, CCP ne saurait être responsable de frais liés à une résiliation

ARTICLE 4 : DUREE DU CONTRAT

Le contrat est conclu pour une durée égale au contrat de gestion commerciale que le Client aura signé au préalable avec CAMPING-CAR PARK.

ARTICLE 5 : REVALORISATION DU CONTRAT

Le montant du présent contrat pourra être revalorisé chaque année, au 1er Janvier, sur la base de l'indice SYNTEC, et selon la formule suivante :

$$PI = P0 \times S1 / S0$$

dans laquelle PI est le prix révisé ;

P0 est le prix d'origine ;

S0 est le dernier indice Syntec publié à la date de la précédente révision ;

S1 est le dernier indice publié à la date de révision.

S1 ne peut pas être inférieur à S0.

ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Il est à noter que nul ne peut avoir accès aux traces stockées dans le cadre de la loi de 2006, seule une commission rogatoire peut obliger la société CAMPING-CAR PARK à extraire une trace.

SAS CAMPING-CAR PARK - 3 rue du Docteur Ange Guépin 44210 PORNIC

[\(+33\) 02 52 80 20 03](tel:+33252802003) - commercial@campingcarpark.com

SAS au capital de 105 665 € - RCS 530966233 SAINT NAZAIRE - APE 5530Z - SIRET 53096623300047

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR19530966233